

ANTIGEL CL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NUMERO / INDEX : FDS.AUX1/A

1. IDENTIFICATION :

Liquide de refroidissement antigel

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Ethylène-glycol	10- 50%
Ethyl Hexanoic Acid, Sodium Salt	1 – 5 %
Propane-1-ol	< 1%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS :

- Dangers physiques : Non classé.
- Dangers pour la santé humaine : Acute Tox. 4 - H302
- Dangers pour l'environnement : Non classé.
- Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) : Xn ; R22.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS :

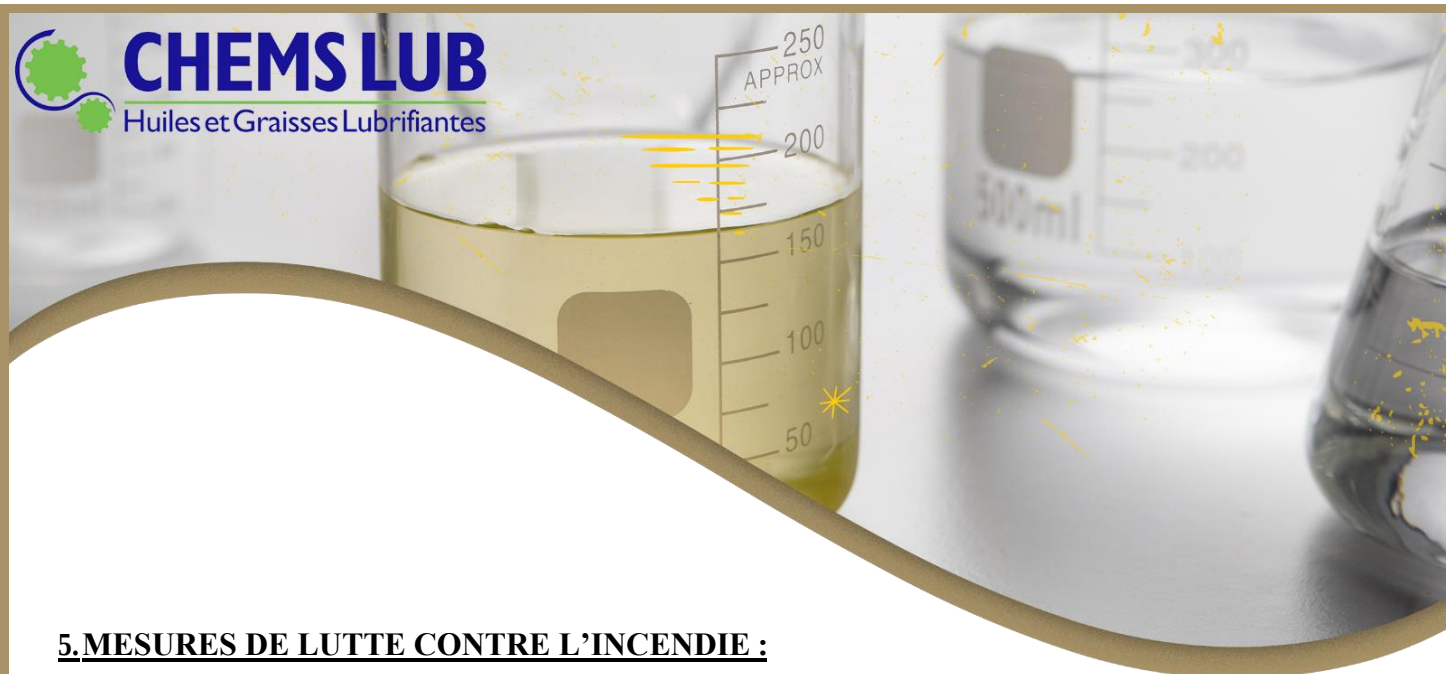
Cas de trouble graves appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Inhalation : En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais
Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.

Ingestion : Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Oter les vêtements souillés ou éclaboussés et laver la peau à l'eau et au savon.
En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Moyens d'extinction appropriés : Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

- **Précautions individuelles** : Equipement de protection et procédures d'urgence
- **Précautions pour la protection de l'environnement** :
 - Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
 - Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours.

7. MANUTPULATION ET STOCKAGE :

Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection.

Précautions de stockage : Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

ETHYLÈNE-GLYCOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures) : VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes) : VLEP 50 ppm 125 mg/m³ PROPANE-1-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures) : VLEP 200 ppm 500 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes) : VLEP (VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Voir fiche technique



10. STABILITE ET REACTIVITE :

Stabilité chimique : Stable à température ambiante normale.

Conditions à éviter : Eviter le contact avec les matières suivantes : Acides. Oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

ETA orale (mg/kg) : 1 000,33

Inhalation : Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le liquide peut irriter la peau.

Contact oculaire : Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Écotoxicité : Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

14. CONSIDERATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION :

Législation UE : Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.



16. AUTRES INFORMATIONS :

Phrases de risque dans leur intégralité :

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur intégralité :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges